Corbeil (91) : des rappeurs du groupe “Gangstas du Zoo” jugés pour des tournantes sur mineures

03/01/2017 à 22h58



Sept jeunes âgés de 15 à 17 ans en 2014 au moment des faits et appartenant notamment au groupe de rap GDZ (gangsta du zoo) et au collectif MMZ (mini mafia zoo) sont jugés à partir de ce mercredi devant la cour d’assises des mineurs.

Le local technique et le local poubelle de leurs immeubles aux Tarterêts à Corbeil-Essonnes leur servaient de salle de torture. Sept jeunes âgés de 15 à 17 ans en 2014 au moment des faits et appartenant notamment au groupe de rap GDZ (gangsta du zoo) et au collectif MMZ (mini mafia zoo) sont jugés à partir de ce mercredi devant la cour d’assises des mineurs pour avoir participé à des viols en réunion sur quatre jeunes filles âgées de 15 ans à 17 ans.
(…) Le Parisien